

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-297

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2026-297

AMBARES ET LAGRAVE - Secteur cité Bel Air - Réaménagement de l'avenue de Bel Air et de la rue de Bassens - Clôture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte et objectifs du projet Bel Air

Le quartier Bel Air est situé au sud-ouest du centre-ville d'Ambarès-et-Lagrave, à proximité de la gare de La Gorp et de plusieurs groupes scolaires. La ville d'Ambarès-et-Lagrave, le bailleur Domofrance et Bordeaux Métropole ont souhaité porter un projet ambitieux de réaménagement du quartier Bel Air, construit en 1961, composé de 182 logements locatifs sociaux et actuellement desservi par l'avenue de Bel Air. Un plan guide a été réalisé par le groupement ZWA/HDR Catherine Cloup, validé en 2023.

Le projet urbain consiste à la construction d'environ 280 logements en renouvellement de 182 logements collectifs locatifs vétustes, amiantés et inoccupés pour certains. Une répartition diversifiée est prévue sur le site : 70 logements locatifs sociaux, 56 logements en accession sociale et 154 logements libres. Des activités sont prévues en pieds d'immeubles, notamment une crèche au droit du futur square public.

Outre les espaces publics existants qui seront repris en totalité, de nouveaux espaces publics seront créés, notamment un parc municipal. Le réaménagement de l'avenue de Bel Air et d'une partie de la rue de Bassens est le fait générateur de la concertation réglementaire.

Les objectifs portés par le projet d'espace public sont les suivants :

- réaménager l'avenue de Bel Air et la rue de Bassens pour les adapter aux nouvelles formes urbaines et zones résidentialisées s'y desservant et générer une entrée de ville plus qualitative,
- adapter la rue de Bassens au projet de Bus Express envisagé initialement
- intégrer dans un plan paysager les espaces publics routiers existants en cœur de la cité, aujourd'hui disproportionnés,
- proposer et reconstituer une offre de stationnement publique sur l'avenue de Bel Air et la rue de Bassens,
- développer plusieurs strates végétales dans les espaces publics, aujourd'hui absentes ou peu investies, et favoriser la désimperméabilisation de l'ensemble du site et la création d'îlots de fraîcheur,
- créer un square municipal de proximité en lien avec les équipements existants (groupes scolaires) et à venir (bus express, crèche),
- renouveler des voiries et réseaux aujourd'hui dégradés et déqualifiés.

2. Déroulement et bilan de la concertation

2.1. Le dispositif de concertation et d'information du public

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, une concertation réglementaire a été lancée afin de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions tout au long des études du projet.

Par délibération n°2024-179 en date du 12 avril 2024, le Conseil métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire concernant le projet de réaménagement de l'avenue Bel Air et de la rue de Bassens à Ambarès-et-Lagrave. Cette dernière a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud-Ouest le 7 juin 2024.

La concertation avec l'ensemble des publics concernés s'est déroulée selon les modalités fixées par la délibération n°2024-179 en date du 12 avril 2024 et rappelées ci-après. Elle s'est tenue du 14 mai 2024 au 15 juin 2026.

- **Organisation de deux réunions publiques de présentations des études de conception, de recueil des avis et des préférences, et de sensibilisation au contexte urbain et paysager.**

Une première réunion publique a eu lieu le 20 juin 2024 au pôle culturel évasion à Ambarès-et-Lagrave. Pour ce temps participatif, des invitations ont été adressées aux habitants du quartier et aux locataires des bâtiments collectifs.

Une deuxième réunion publique a eu lieu le 6 octobre 2025 au pôle culturel évasion. Pour ce deuxième temps participatif, des invitations ont été adressées aux habitants du quartier et aux locataires des bâtiments collectifs et des e-mails ont été envoyés aux habitants ayant transmis leurs adresses mails durant la première réunion publique.

- **Mise à disposition d'un dossier de concertation et d'un registre en Mairie et au Pôle Territorial Rive Droite sis 1 rue Romain Rolland – Bât. A, 33310 Lormont,**

Un registre et un dossier ont été déposés à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave tandis qu'un autre registre et dossier ont été déposés au Pôle territorial Rive Droite (sis 1 rue Romain Rolland – Bât. A, 33310 Lormont). Les documents pouvaient être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux en vue de recevoir observations et suggestions éventuelles pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Le dossier contenait :

- l'arrêté d'ouverture de la concertation,
- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,
- un dossier illustré.

- **Création d'une page dédiée sur le site internet de la participation citoyenne de Bordeaux Métropole permettant l'information et l'annonce des événements, le versement des documents supports et le recueil des contributions des usagers,**

Le dossier de concertation et l'annonce des réunions publiques ont été publiées sur la page dédiée au projet (<http://participation.bordeauxmetropole.fr>). Ladite page permettait également le recueil des contributions des usagers.

Le dossier de concertation, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole, a été alimenté tout au long de la concertation par les pièces complémentaires suivantes :

- la délibération n°2024-179 en date du 12 avril 2024,
- l'arrêté d'ouverture de la concertation,
- la notice explicative,
- le plan de situation,
- le programme de renouvellement urbain,
- la présentation et le compte-rendu de la réunion publique du 20 juin 2024,
- la présentation et le compte-rendu de la réunion publique du 06 octobre 2025.

2.2. Les contributions et le bilan de la concertation

Le niveau de participation

Il convient de noter la participation suivante du public avec

- **37 personnes ayant participé** aux réunions publiques, dont environ 25 personnes le 20 juin 2024 et 12 personnes le 6 octobre 2025,
- **2 avis** sur le registre mis en ligne,
- **0 contributions** sur les deux registres papiers.

2.3. Les sujets abordés par les participants

Le détail du bilan est proposé en annexe du présent rapport.

Les contributions recueillies ont principalement porté sur l'apaisement des circulations, le développement des mobilités douces, la végétalisation, le confort d'usage et les aménagements favorisant la convivialité, notamment pour le futur square municipal.

Les échanges avec les habitants ont conduit à plusieurs ajustements du projet, notamment sur le plan de circulation (direction des sens uniques), l'intégration paysagère (essences plantées), l'organisation du stationnement, les équipements du futur parc et le périmètre des aménagements.

Le bilan de la concertation confirme les objectifs du projet en matière d'amélioration des mobilités et du cadre de vie du secteur Bel Air, les contributions continuant d'alimenter les réflexions d'aménagement dans le cadre de la mise en œuvre opérationnel du projet urbain durant les prochaines années.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 103-2 et suivants et R103-1 ;

VU la délibération n°2024-179 du 12 avril 2024, relative à l'ouverture d'une concertation réglementaire portant sur le réaménagement de la cité Bel Air à Ambarès-et-Lagrave,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite engager la réalisation du projet d'aménagement de l'avenue de Bel Air et de la rue de Bassens à Ambarès-et-Lagrave.

CONSIDERANT QUE la concertation organisée sur la période du 14 mai 2024 au 15 juin 2026, s'est déroulée conformément aux modalités définies dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE la concertation a permis de poursuivre les objectifs recherchés pour le projet urbain et d'approfondir avec le public les réflexions de conception urbaine pour ce secteur,

CONSIDERANT QU'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation réglementaire relative au projet de requalification des espaces publics du secteur Bel Air,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité de la présente délibération, ainsi que tout acte et document nécessaires à sa mise en œuvre.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------